

Les grèves en 2013

La part d'entreprises concernées reste stable, les grèves sont légèrement plus intenses

En 2013, 1,2 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail, soit une proportion stable par rapport à 2012. Les entreprises ayant connu au moins une grève emploient 24 % de l'ensemble des salariés du champ. Les grèves sont en revanche plus intenses, en moyenne, qu'en 2012 : les arrêts collectifs de travail sont plus longs et/ou concernent plus de salariés. Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1 000 salariés est ainsi passé de 60 en 2012 à 79 en 2013. Les rémunérations demeurent la première cause de grève, mais l'emploi est un motif qui progresse encore en 2013 dans tous les secteurs d'activité.

1,2 % des entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand non agricole déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail en 2013 (grèves ou débrayages), quelle que soit leur durée [1]. Cette proportion, globalement stable par rapport à l'année précédente [2], varie fortement selon la taille des entreprises (tableau 1) : de 0,2 % dans les entreprises de 10 à 49 salariés à 29 % dans celles employant au moins 500 salariés. La part d'entreprises ayant connu une grève se maintient à son niveau le plus faible depuis le début de la dégradation du contexte économique en 2008 (graphique 1). Ces résultats sont issus de l'enquête annuelle Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) sur le Dialogue social en entreprise (DSE) (encadré 1).

Des conflits un peu plus intenses

La stabilité de la proportion des entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail s'accompagne néanmoins d'une légère hausse de l'intensité de ces grèves : là où il y a eu, elles ont été plus longues et/ou ont concerné plus de salariés. C'est ce qu'indique le nombre

moyen de journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1 000 salariés : ce nombre progresse de 19 jours par rapport à 2012, se situant à 79 JINT pour 1 000 salariés (1). Rapporté aux seules entreprises ayant connu au moins une grève, il passe de 250 à 322 jours (tableau 2).

Tableau 1
Entreprises ayant déclaré au moins une grève en 2011, 2012 et 2013
par secteur et par taille*

	En % d'entreprises		
	2011	2012	2013
Industrie	4,5	2,6	2,9
<i>Dont : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac</i>	2,1	1,1	1,6
<i>fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines</i>	6,0	3,9	3,4
<i>fabrication de matériels de transport</i>	18,4	8,8	13,7
<i>fabrication d'autres produits industriels</i>	4,0	2,6	2,4
<i>industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</i>	7,1	2,1	5,4
Construction	0,4	0,2	0,3
Commerce**	0,9	0,6	0,8
<i>Dont : commerce ; réparation automobiles et motocycles</i>	0,7	0,3	0,5
<i>transports et entreposage</i>	2,8	2,6	2,9
Services	1,7	1,8	1,2
<i>Dont : information et communication</i>	1,2	0,4	0,6
<i>activités financières et assurance</i>	3,0	6,1	3,4
<i>activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien</i>	0,8	0,1	1,2
<i>enseignement, santé humaine et action sociale</i>	3,0	3,0	0,9
<i>autres activités de services</i>	1,7	1,6	1,1
Taille			
10 à 49 salariés	0,4	0,3	0,2
50 à 199 salariés	4,1	2,4	3,2
200 à 499 salariés	14,6	12,3	11,4
500 salariés et plus	33,6	27,9	29,3
Entreprises ayant un délégué syndical	13,8	10,4	10,3
Ensemble	1,8	1,3	1,2

* Un tableau publié sur le site internet de la Dares (@tableau_1) présente les mêmes résultats par branche professionnelle.

** Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

Lecture : dans l'industrie, 2,9 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2013 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

(1) Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) par fait de grève dans l'ensemble des établissements d'une entreprise est égal au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de salariés concernés pour chaque arrêt. L'enquête Acemo sur le « Dialogue social en entreprise » ne permet pas de dissocier l'effet de durée et l'effet d'audience des grèves pour expliquer les fluctuations de l'indicateur.

Une conflictualité plus fréquente lorsque la négociation collective est soutenue

Parmi les entreprises qui déclarent au moins une grève en 2013, 88 % ont au moins un délégué syndical (avec ou sans représentants élus) et 86 % ont ouvert au moins une négociation. Inversement, parmi celles qui n'ont pas connu d'arrêts collectifs de travail, seules 10 % ont au moins un délégué syndical et 15 % ont ouvert une négociation.

Représentation du personnel, négociation collective et grèves sont étroitement imbriquées. Les syndicats, par les ressources qu'ils sont susceptibles d'apporter aux salariés (représentation auprès de la direction, défense des droits des salariés, conseils, capacité à organiser une action collective), stimulent le dialogue social [3]. À taille d'entreprises et secteur d'activité comparables, les entreprises sont davantage concernées par les grèves en présence de délégués syndicaux et lorsque le nombre de thèmes ayant fait l'objet de négociations est élevé (tableau 3). Parmi les entreprises dotées de délégués syndicaux, certaines sont davantage en mesure d'initier et de mener des négociations sur de nombreux thèmes, sans se limiter à ceux qui relèvent d'obligations ou d'incitations à négocier. C'est bien souvent dans ces mêmes entreprises que les instances représentatives du personnel (IRP) sont les plus en capacité d'organiser la mobilisation de salariés en cas de tensions ou de conflit avec la direction de l'entreprise mais aussi pour participer à des conflits sectoriels ou interprofessionnels.

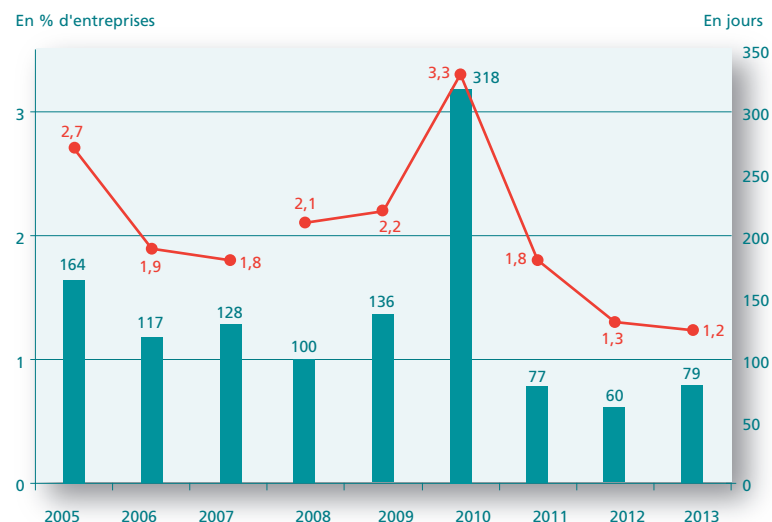
Cette corrélation entre grève et négociation collective est surtout le produit de l'interaction entre les stratégies et les moyens d'action des représentants du personnel d'une part, les modes de gestion des relations sociales et les politiques managériales des entreprises d'autre part [4]. La conflictualité, comme la négociation, sont par ailleurs marquées par l'histoire des relations professionnelles et le contexte socio-économique propres à chaque secteur d'activité.

Tableau 2
Conflictualité selon le secteur d'activité

		JINT / 1 000 salariés, dans l'ensemble des entreprises du champ	Entreprises ayant déclaré au moins une grève (en %)	JINT/ 1 000 salariés, dans les entreprises ayant connu au moins une grève	Salariés travaillant dans une entreprise ayant connu au moins une grève (en %)
2013	Industrie	96	2,9	288	33,5
	Construction	8	0,3	143	5,6
	Commerce*	131	0,8	463	28,4
	Dont : transport et entreposage	407	2,9	747	54,4
	Services.....	36	1,2	188	18,9
	Ensemble 2013.....	79	1,2	322	24,4
2012	Industrie	87	2,6	268	32,6
	Construction	2	0,2	62	3,3
	Commerce*	78	0,6	279	27,8
	Dont : transport et entreposage	243	2,6	434	55,9
	Services.....	38	1,7	200	19,0
	Ensemble 2012.....	60	1,3	250	23,9

* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « L'hébergement et restauration ».
Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 96 jours pour 1 000 salariés en 2013. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles une grève a eu lieu, ce chiffre atteint 288 jours pour 1 000 salariés. 33,5 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle une grève a eu lieu.
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.
Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Graphique 1
Entreprises ayant déclaré au moins une grève et nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés de 2005 à 2013*



* À partir des données 2008, la pondération de l'enquête a été revue, d'où une rupture de série.
Lecture : en 2013, 1,2 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'entreprise ou l'un de ses établissements et le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 79 jours pour 1 000 salariés.
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.
Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Des mobilisations sectorielles ou interprofessionnelles dans la moitié des entreprises ayant connu une grève

Près de la moitié (47 %) des entreprises concernées par des grèves l'ont été dans le cadre de conflits nationaux et interprofessionnels. Le début de l'année 2013 a été marqué par trois journées d'actions interprofessionnelles nationales organisées à la suite de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 (2) « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », signé par la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et trois organisa-

(2) La loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 qui a transposé cet ANI a introduit de nouvelles dispositions concernant l'encadrement du temps partiel, la création obligatoire d'une complémentaire santé, les accords de maintien dans l'emploi, les accords de mobilité, un renforcement de l'information des représentants du personnel, une représentation des salariés au conseil d'administration de l'entreprise dans les entreprises d'au moins 5 000 salariés et la procédure de licenciement.

Tableau 3
Lien entre grève et négociation collective

Toutes choses égales par ailleurs, en contrôlant les effets de taille des entreprises, type d'instances représentatives du personnel et secteur d'activité	Signalement d'au moins une grève en 2013 pour...		
	Signalement d'au moins une grève en 2013	...des motifs spécifiques à l'entreprise ou l'un de ses établissements	...des revendications interprofessionnelles, nationales et/ou sectorielles
		Odds Ratio	Odds Ratio
Nombre de thèmes de négociation déclarés en 2013 au niveau de l'entreprise et/ou de l'un de ses établissements, de l'UES (1)			
Aucun thème de négociation.....	0,7*	0,5**	NS
De 1 à 3 thèmes de négociation.....	Réf.	Réf.	Réf.
4 thèmes de négociation ou plus	1,6***	1,5***	1,9***
Type d'instances représentatives du personnel (IRP) dans l'entreprise			
Entreprise n'ayant pas de délégué syndical	Réf.	Réf.	Réf.
Entreprise ayant un délégué syndical.....	12,5***	11,2***	11,9***

Note : calcul effectué en tenant compte des négociations au niveau de l'entreprise, de ses établissements, et de l'UES auquel elle appartient éventuellement.

(1) L'unité économique et sociale (UES) désigne un ensemble d'entreprises juridiquement indépendantes entre elles mais caractérisées par une unité de direction, une similarité ou complémentarité de leurs activités et une proximité des statuts sociaux et des conditions de travail des salariés. L'UES est considérée comme une entreprise unique au regard du droit des relations collectives de travail (élections professionnelles et négociation collective).

*** significatif à 1%; ** significatif à 5%; * significatif à 10%; NS, non significatif à 10%.

Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », les entreprises qui ont négocié sur au moins 4 thèmes (parmi ceux proposés dans le questionnaire) ont 1,6 fois plus de chances d'avoir connu une grève en 2013 que celles qui ont négocié sur 1 à 3 thèmes.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

tions patronales (MEDEF, CGPME, UPA). Ce sont les syndicats CGT et CGT-FO, rejoints par Solidaires et FSU, qui ont appelé à la mobilisation (les 11 janvier, 5 mars et le 9 avril 2013). Le deuxième semestre a surtout été marqué par une journée d'action interprofessionnelle nationale sur les questions des retraites, de l'emploi et des salaires, le 10 septembre.

Comme en 2012, les motifs internes aux entreprises ont été plus souvent signalés (65 % des entreprises) que les motifs externes. Au total, 46 % des entreprises ayant connu une grève désignent exclusivement des motifs internes et 35 % des motifs uniquement externes, qu'ils soient interprofessionnels ou sectoriels (tableau 4).

Nouvelle hausse des grèves liées à l'emploi

45 % des entreprises ayant connu au moins une grève déclarent avoir connu des arrêts collectifs de travail portant sur les rémunérations (tableau 5). Les rémunérations demeurent ainsi le premier thème de conflit en 2013. Dans un contexte économique difficile, les grèves liées à la défense de l'emploi concernent plus d'un tiers des entreprises ayant connu une grève.

Les revendications liées aux conditions de travail (3) sont invoquées par 15 % des entreprises concernées par des arrêts de travail. Comme en 2012, le temps de travail n'est cité comme motif que par une entreprise sur dix.

Dans l'industrie, stabilité de la part des entreprises concernées par des grèves

L'intensité de la conflictualité et les revendications qui lui sont associées varient selon les secteurs d'activité (graphique 2). En 2013, 2,9 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'industrie. Cette proportion reste quasiment stable

par rapport à l'année précédente (+ 0,3 point) (tableau 1). En revanche, ces grèves sont plus longues ou concernent plus de salariés : le nombre de journées individuelles non travaillées passe de 87 à 96 jours pour 1 000 salariés (tableau 2). Les entreprises industrielles évoquent davantage des motifs de mobilisation propres à l'entreprise. C'est le cas de 69 % d'entre elles, 27 % associant des motifs sectoriels ou interprofessionnels aux motifs internes (tableau 4).

Graphique 2

Évolution du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés selon le secteur d'activité



Note : à partir des données 2008 la pondération de l'enquête a été revue.

* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

** Les « Transports et entreposage » sont également compris dans le nombre de jours grève pour 1 000 salariés du commerce.

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 96 jours pour 1 000 salariés en 2013.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

(3) Dans l'enquête, le thème est ainsi désigné : « Conditions de travail (sécurité, risques psychosociaux, santé, etc.) ».

En baisse de 12 points par rapport à 2012, les revendications salariales demeurent un motif de mobilisation collective dans 47 % des entreprises de l'industrie concernées par une grève. L'emploi, deuxième thème de conflit le plus cité, concerne 39 % des entreprises ayant connu une grève, soit une hausse de 12 points par rapport à l'année précédente (tableau 5).

Les entreprises de « fabrication de matériels de transport » sont celles qui connaissent le plus de grèves. Dans ce secteur, après une inflexion l'année précédente, la proportion d'entreprises ayant connu une grève a augmenté de près de 5 points en 2013 et le nombre de journées individuelles non travaillées est de 182 jours pour 1 000 salariés, soit une progression de 76 jours. D'importantes grèves sur l'emploi ont eu lieu notamment dans des entreprises de construction automobile.

Stabilité des jours de grève dans les services, malgré une baisse de la part d'entreprises concernées

1,2 % des entreprises du secteur des services ont connu au moins une grève en 2013, contre 1,8 % l'année précédente (tableau 1). Le nombre de JINT, qui se situe à 36 jours pour 1 000 salariés, est cependant stable par rapport à 2012 (tableau 2).

37 % des entreprises font état de grèves pour des motifs internes exclusivement, comme en 2012 (tableau 4), alors que la part de celles qui déclarent exclusivement des arrêts de travail pour des motifs sectoriels ou interprofessionnels diminue (de 53 % à 47 %). La part des entreprises qui signalent des grèves pour motifs externes et internes à la fois augmente (de 10 % à 17 %).

Les rémunérations constituent un des principaux thèmes de mobilisation dans les services où il concerne la moitié des entreprises ayant signalé au moins une grève en 2013. L'emploi est cité par

25 % des entreprises, proportion en nette hausse par rapport à 2012 (+11 points), (tableau 5).

Malgré un repli en 2013, les entreprises des « activités financières et d'assurance », restent les entreprises de services qui ont connu le plus de grèves.

Dans « l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale », la proportion d'entreprises ayant connu une grève, ainsi que le nombre moyen de JINT, ont quasiment été divisés par trois en 2013. Après une année 2012 marquée par des mobilisations importantes à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) et dans l'enseignement privé, la conflictualité a globalement baissé dans ce secteur. Des mobilisations ont cependant eu lieu pour la reconnaissance du statut de cadre et du niveau des diplômes des travailleurs sociaux (assistante sociale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, etc.).

Nette progression de l'intensité des grèves dans le commerce

Dans le commerce (« commerce, réparation d'automobiles et de motocycles », « transports et entreposage » et « hébergement et restauration »), la proportion d'entreprises ayant connu au moins une grève est de 0,8 %, en hausse de 0,2 point par rapport à 2012 (tableau 1). Le nombre de JINT progresse encore plus nettement, passant de 78 à 131 JINT pour 1 000 salariés (tableau 2).

L'intensification des grèves dans ce secteur qui comprend de grandes entreprises de transport semble être liée à une participation plus importante des salariés à des conflits interprofessionnels : si les motifs des arrêts sont exclusivement internes aux entreprises dans 64 % d'entre elles, 24 % des entreprises déclarent des motifs exclusivement

Tableau 4
Types de grèves selon le secteur d'activité

Entreprises ayant connu au moins une grève		Grève(s) pour motif(s)...			Total
		...interne(s) exclusivement	...à la fois interne(s) et sectoriel(s) ou interprofessionnel(s)	...sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) exclusivement	
2013	Industrie.....	42	27	31	100
	Construction	NR	NR	NR	100
	Commerce*.....	64	12	24	100
	<i>Dont : transports et entreposage</i>	55	14	NR	100
	Services	37	17	47	100
	Ensemble 2013	46	19	35	100
2012	Industrie.....	45	28	28	100
	Construction	NR	NR	NR	100
	Commerce*.....	67	17	16	100
	<i>Dont : transports et entreposage</i>	64	20	15	100
	Services	37	10	53	100
	Ensemble 2012	46	18	36	100

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

Lecture : 42 % des entreprises de l'industrie ayant connu grèves ou débrayages en 2013 signalent des arrêts de travail dus exclusivement à des motifs internes.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Tableau 5
Motifs des grèves selon le secteur d'activité

En %

Entreprises ayant connu au moins une grève		Principaux motifs internes ou externes			
		Les rémunérations	L'emploi	Les conditions de travail	Le temps de travail
2013	Industrie	47	39	8	16
	Construction	NR	NR	NR	NR
	Commerce*	37	45	22	9
	<i>Dont : transports et entreposage</i>	45	34	20	NR
	Services	50	25	17	7
	Ensemble 2013	45	34	15	12
	<i>Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)</i>	0,6	0,4	0,2	0,1
2012	Industrie	59	27	13	11
	Construction	NR	NR	NR	NR
	Commerce*	68	35	33	16
	<i>Dont : transports et entreposage</i>	80	NR	36	NR
	Services	47	14	15	10
	Ensemble 2012	55	22	18	11
	<i>Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)</i>	0,7	0,3	0,2	0,1

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

Lecture : 47 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) survenues en 2013. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant déclaré un arrêt collectif de travail.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue Social en Entreprise ».

externes, nettement plus qu'en 2012 (tableau 4). L'emploi est le thème le plus associé aux conflits : 45 % des entreprises ayant déclaré une grève dans le commerce citent ce thème, contre 35 % en 2012. En revanche, les rémunérations, thème le plus cité en 2012, sont beaucoup moins souvent évoquées : 37 % des entreprises sont concernées, contre 68 % en 2012 (tableau 5).

Les entreprises de « transports et d'entreposage » sont celles qui connaissent le plus fréquemment des arrêts collectifs de travail : 2,9 % d'entre elles ont déclaré au moins une grève (+0,3 point) (tableau 1). En un an, le nombre de JINT double presque, en passant de 243 à 407 jours pour 1 000 salariés (tableau 2). Les revendications salariales restent prépondérantes, mais s'amenuisent en 2013, passant de 80 % à 45 % des entreprises les citant comme motifs de grève, au profit de l'emploi (tableau 5). Ce dernier est un enjeu de conflit dans un tiers des entreprises déclarant une grève.

Le secteur des transports connaît depuis plusieurs années de nombreuses réformes et évolutions structurelles qui engendrent encore aujourd'hui les principales mobilisations collectives en 2013. Si le nombre d'entreprises concernées par des arrêts de travail augmente peu en un an, les grèves de 2013 ont mobilisé davantage de salariés et/ou ont été plus longues.

C'est le cas notamment des conflits cristallisés autour de la réforme du secteur ferroviaire, présentée en conseil des ministres en 2013, et qui a continué de mobiliser les cheminots de la SNCF. La RATP a connu des arrêts collectifs de travail portant essentiellement sur les conditions de travail. À La Poste, les salariés dans les centres de tri ont fait grève suite à l'annonce de la suppression de certains de ces derniers. Dans les transports aé-

riens, les salariés d'Air France ont continué de se mobiliser suite au plan « Transform 2015 », plus spécifiquement au sujet des plans de départ volontaire. Les contrôleurs aériens ont également fait grève pour dénoncer le projet européen de « Ciel unique ». Dans les transports maritimes, les travailleurs portuaires et les dockers du Havre se sont mobilisés sur les questions du développement de l'emploi suite à l'appel de la Fédération nationale des ports et docks (FNPD) et des dockers CGT. C'est le premier mouvement spécifique aux ports de France depuis les événements liés à la réforme portuaire de l'hiver 2011.

Enfin, les grèves restent rares et peu intenses dans les entreprises de la construction (tableau 2). 0,3 % des entreprises de 10 salariés et plus de ce secteur ont connu au moins une grève en 2013 (tableau 1). Le secteur est essentiellement constitué de petites entreprises caractérisées par des instances représentatives du personnel rares et peu syndiquées. Le nombre de JINT quadruple néanmoins entre 2012 et 2013 en passant de 2 JINT pour 1 000 salariés à 8, sans pour autant atteindre le niveau de 2011 (27 jours pour 1 000 salariés).

Légère baisse des autres formes de mobilisation

La conflictualité collective au sein des entreprises peut se manifester sous d'autres formes que la grève (rassemblement, manifestation, pétition, occupation, boycott,...), de façon alternative ou complémentaire à celle-ci. Ces autres modes d'action peuvent être privilégiés car considérés par les salariés comme moins contraignants et pénalisants que la grève, ou venir appuyer un arrêt de travail (de sorte à mobiliser davantage les salariés ou à sensibiliser l'opinion publique par exemple).

1,4 % des entreprises déclarent avoir connu au moins une forme de mobilisation collective différente de la grève en 2013 (4) : 1,1% au moins un rassemblement et/ou une manifestation et 1,0 % au moins une pétition. Comme pour la grève, la part des entreprises ayant connu au moins une autre forme de mobilisation augmente avec la taille de l'entreprise et est plus importante dans l'industrie et dans les services.

La part des entreprises déclarant des mobilisations autres que la grève diminue d'1 point par rapport à 2012. Cette baisse est avérée quel

que soit le type de mobilisation (rassemblement/manifestation, pétition), pour toutes les catégories de taille et l'ensemble des secteurs d'activité. Néanmoins, parmi les seules entreprises ayant connu au moins une grève, la fréquence des autres formes de mobilisation reste stable (25 % contre seulement 1 % des entreprises « non grévistes »).

(4) L'enquête recense d'autres formes de conflit à travers une question avec deux modalités (« un rassemblement, une manifestation », « une pétition ») et une question ouverte.

Guillaume Desage, Elodie Rosankis (DARES).

Encadré 1

L'enquête Acemo sur le « Dialogue social en entreprise »

Le champ de l'enquête

L'enquête annuelle sur le Dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 dans le cadre du dispositif d'enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (Acemo). Elle porte sur un échantillon d'environ 11 000 entreprises, représentatif des 200 000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France métropolitaine, qui emploient environ 12,5 millions de salariés. Les résultats présentés proviennent de 7 764 réponses exploitables reçues en 2014. L'ensemble des entreprises du transport, de l'énergie et des télécommunications en font partie. Sont notamment incluses les entreprises du secteur public et les grandes entreprises nationales : EDF, GDF-Suez, SNCF, RATP, France Telecom et La Poste.

Une enquête centrée sur le niveau entreprise, unité légale

L'enquête permet un suivi statistique annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Cette définition du périmètre de l'entreprise comme celui de l'unité légale diffère de la notion d'entreprise établie par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 selon laquelle l'entreprise est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Selon cette dernière définition, une entreprise peut être composée de plusieurs unités légales alors que, dans l'enquête Acemo, une entreprise équivaut à une seule unité légale. Cette approche est retenue dans la mesure où les sources statistiques usuelles ne permettent pas d'identifier précisément les contours des entreprises au sens de la LME de 2008 (1).

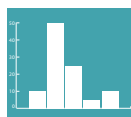
L'enquête Acemo portant sur le Dialogue social en entreprise recense des informations sur les instances représentatives du personnel présentes dans les entreprises, l'existence de négociations collectives et la signature d'accords. Elle mesure en outre chaque année la part des entreprises qui ont connu un ou plusieurs arrêts collectifs et elle permet enfin de calculer un volume total de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève.

L'analyse des résultats de l'enquête sur les arrêts collectifs de travail est enrichie par des données externes : remontées des services déconcentrés du ministère du travail et articles de presse.

Depuis 2008, les enquêtes sont calées sur les effectifs salariés issus des estimations d'emploi de l'Insee (restreints au champ Acemo), et sur la structure par taille d'entreprise et activité selon les déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'Insee au 31/12.

(1) Une première mise en œuvre de cette définition figure dans « Les entreprises en France », *Insee références*, octobre 2015.

Données des graphiques et tableaux accessibles au format excel



Pour en savoir plus

- [1] Ministère du travail (DGT, DARES) (2015), La négociation collective en 2014, Bilans et rapports, *La Documentation française*, juin 2015.
- [2] Desage G., Rosankis E. (2014), « Négociations collectives et grèves en 2012 », *Dares Analyses* n°089, novembre.
- [3] Desage G., Rosankis E. (2015), « Des négociations collectives plus orientées vers l'emploi en 2013 », *Dares Analyses* n°094, décembre.
- [4] Giraud B., Pélisse J., Pénissat E. (2014), « Gérer, négocier, résister », Rapport de recherche PRINTEMPS.

DARES RÉSULTATS

est édité par le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

(Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication : **Françoise Bouyard**.

Rédactrice en chef : **N...**

Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**.
Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**.

Conception graphique et impression :
ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Réponse à la demande :
dares.communication@travail.gouv.fr
Abonnement aux avis de parution de la Dares
(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.